

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

## AMENDEMENT

N ° CE57

présenté par

M. Fournier, Mme Voynet, M. Biteau, Mme Chatelain, Mme Laernoès et M. Ruffin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---